

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**DÉLIBÉRATION N°2022-125 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE N°2022-105, EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2022, RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE ISSUE DES PARCELLES AI 114, AI 432, AI 483, H 613 (SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET), SITUEE RUE NANTAISE**

---

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON- Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Vu la délibération municipale n°2022-105, en date du 14 septembre 2022, autorisant l'acquisition de la parcelle issue des parcelles AI 114, AI 432, AI 483, H 613, d'une superficie de 66 m<sup>2</sup> et située rue Nantaise, pour un montant de 7 771.80€ et autorisant la signature de l'acte correspondant établi par l'office notarial KERAMBRUN / PERRAIS, localisé à Pont-Château ;

Considérant que l'office notarial KERAMBRUN / PERRAIS ne peut rédiger ledit acte dans la mesure où il dispose de la qualité de partie à l'acte ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 10 octobre 2022 ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle issue des parcelles AI 114, AI 432, AI 483, H 613, d'une superficie de 66 m<sup>2</sup> et située rue Nantaise, pour un montant de 7 771.80 €.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition et au bornage de la parcelle issue des parcelles AI 114, AI 432, AI 483, H 613, d'une superficie de 66 m<sup>2</sup> et située rue Nantaise.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Maître MÉRY, notaire à Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : ..... 21/10/2022 .....  
- De la publication ou notification le : ..... 21/10/2022 .....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*